

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2023**  
**COMMUNE DE SAINTS-GEOSMES**

La réunion a débuté le 10 mars 2023 à 20h00 sous la présidence du Maire, Monsieur MAUGRAS Jacky.

**Membres présents :**

Monsieur AUBRY ROMAIN  
Madame BONNOTTE NADINE  
Madame CAUSERET EDITH  
Monsieur DETOURBET BERNARD  
Madame GAGNOT-BAZIN DANIELE  
Madame GOUVERNEUR SYLVIE  
Monsieur GUENIOT FRANCOIS  
Madame HUMBLLOT EVELYNE  
Madame MARCOUX VERONIQUE  
Monsieur MAUGRAS JACKY  
Madame MINOT CHANTAL  
Monsieur MIOT ERIC  
Madame MONIER MICHELE  
Monsieur ROUSSEL EMMANUEL  
Monsieur ROYER MARC  
Monsieur SIMEANT ALAIN  
Monsieur ZENDER SEBASTIEN

**Membres absents représentés :**

Madame WARNET CHRISTIANE Pouvoir donné à Mme MINOT CHANTAL

**Membres absents excusés :**

Monsieur GARBINO GERARD

Secrétaire de séance : Monsieur GUENIOT FRANCOIS

Le quorum (plus de la moitié des 19 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

**Ordre du jour :**

2023\_001 - Demande de subventions - Eclairage terrain d'honneur stade de foot  
2023\_002 - Demande de subventions - travaux aménagement voie verte RD 122  
2023\_003 - Demande de subventions - travaux aménagement cimetière Saints-Geosmes  
2023\_004 - Demande de subventions - démoussage toiture Eglise de Balesmes  
2023\_005 - Achat de terrains  
2023\_006 - Vente Parcelle Lotissement Poirier au ciel - Lot 01 - Mme PIRODDI Marie-Louise  
2023\_007 - Coupure nocturne de l'éclairage public  
2023\_008 - Adhésion des communes de Celles en Bassigny et Lavernoy au SMIEP  
2023\_009 - Ouverture de crédits budgétaires  
- Questions diverses

---

M. le Maire informe le Conseil Municipal des déclarations d'intentions d'aliéner des biens pour lesquels la Communauté de Communes du Grand Langres n'a pas usé de son droit de préemption urbain, à savoir :

- Immeuble bâti - Section ZR 10 –situé 30 rue du Moulin vent à Sts-Geosmes
- Immeuble non bâti - Sections AE213 et AE 234 – situé à Sts-Geosmes
- Immeuble non bâti - Section AC 392 – situé Combe Bénard à Sts-Geosmes
- Immeuble bâti – Section AD 221- situé 8 route d'Auberive à Sts-Geosmes

**2023\_001 - Demande de subventions - Eclairage terrain d'honneur de football au stade municipal de Saints-Geosmes**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de projet et après en avoir délibéré, par 14 voix pour 3 absentions et 1 voix contre approuve le projet d'éclairage du terrain d'honneur de football de Saints Geosmes pour un montant estimatif de 129 400 € HT et sollicite le maximum de subventions auprès de l'Etat DETR (priorité 2), du Conseil Départemental de Haute-Marne , de la Région Grand Est, de la Fédération du Football Amateur (FAFA), de l'Agence National du sport et tout autre partenaire financier ayant un intérêt pour l'opération.

**14 voix pour**

**1 voix contre** : M ROUSSEL EMMANUEL

**3 abstentions** : M DETOURBET BERNARD, Mme GAGNOT-BAZIN DANIELE, Mme HUMBLOT EVELYNE

**2023\_002 - Demande de subventions - travaux aménagement voie verte RD 122**

Le Conseil Municipal, soucieux de favoriser le développement sécurisé de la circulation des piétons et des cyclistes, a donné son accord de principe pour la réalisation du projet d'aménagement sécuritaire, le long de la RD 122 entre le giratoire du Sabinus et la zone commerciale de Saints-Geosmes et pour en assurer la maîtrise d'ouvrage complète sous réserve d'atteindre un partenariat de financement à hauteur de 80 % avec un reste à charge de 20% pour la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le projet des travaux d'aménagement d'une Voie Verte le long de la RD 122 pour un coût estimé à 1 300 000 euros HT et sollicite le maximum de subventions auprès de l'Etat (soit 50%) dans le cadre du 6<sup>ème</sup> appel à projet au titre du Fonds national « mobilités actives » pour les aménagements cyclables et de tous les éventuels partenaires financiers dont la Région Grand Est et le Département de la Haute-Marne.

**18 voix pour**

**2023\_003 - Demande de subventions - travaux aménagement cimetière Saints-Geosmes et du parking**

Sur proposition de la commission communale des travaux, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve les travaux d'aménagement du cimetière et du parking pour un montant prévisionnel de 68 850,00 € HT, comprenant une place réservée aux personnes à mobilité réduite et la signalisation correspondante, l'aménagement d'une allée centrale dans le cimetière, avec un espace de pause pour les visiteurs avec bancs et amenée d'un point d'eau et l'augmentation de la capacité d'accueil du cimetière par l'aménagement d'un espace réservé pour 10 cavurnes

Il sera sollicité le maximum de subventions auprès de l'Etat DETR, priorité 1, et auprès du Conseil Départemental de Haute-Marne, avec un plan de financement défini comme suit :

- o Subvention Etat DETR priorité 1 : 40%, soit : 27 540,00 €
- o Subvention Département : 30%, soit : 20 655,00 €
- o Fonds propres : 30%, soit : 20 655,00 €

**18 voix pour**

**2023\_004 - Demande de subventions - démolissage toiture Eglise de Balesmes**

Suite à des infiltrations, des travaux d'entretien et de remise en état de la toiture de l'Eglise classée Monument Historique, Notre Dame en son Assomption à BALESMES SUR MARNE, sont nécessaires afin d'éviter des dégradations futures, à savoir :

- Révision des toitures du chœur et de la sacristie, nettoyage, démolissage
- Réparation des tuiles faîtières sur la toiture du chœur, réfection des embarrures

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte le devis présenté pour un montant de 2 640,00 euros HT de la SARL VENIR TOITURE à Saint-Ciergues (52) et sollicite le maximum de subvention possible auprès du Service Départemental d'Architecture de Haute-Marne dans le cadre des Travaux d'entretien des Monuments Historiques.

**18 voix pour**

**2023\_005 - Achat de terrain « Le Mureau »**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 17 voix pour et 1 abstention, d'acheter le terrain situé lieudit « Le Mureau » à Saints-Geosmes, cadastré Section C1571 d'une superficie de 2 860 m<sup>2</sup>, au prix d'achat de 860 euros,

Les frais et charges seront supportés par la commune de Saints-Geosmes

**17 voix pour**

**1 abstention** : M SIMEANT ALAIN

**2023\_006 - Vente Parcelle Lotissement Poirier au ciel - Lot 01**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de céder le lot n° 01 situé dans le lotissement du Poirier au Ciel, cadastré Section ZR n° 239 d'une superficie de 822 m<sup>2</sup>, pour un prix de cession de 822 m<sup>2</sup> x 41,67 euros HT le m<sup>2</sup>, soit la somme de 34 252,74 euros hors taxe et 41 103,29 euros TTC.

Les frais et charges liés à la cession seront à supporter par l'acquéreur Mme PIRODDI Marie-Louise.

La vente du lot est consentie pour la construction d'une maison individuelle et l'acquéreur devra déposer la demande de permis de construire dans un délai de 18 mois à compter de la régularisation de son acquisition et avoir achevé les travaux et demandé le certificat de conformité dans un délai de 18 mois à compter de la délivrance du permis de construire

**18 voix pour**

**2023\_007 - Coupure nocturne de l'éclairage public – Expérimentation**

Monsieur le Maire rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies. Une réflexion a ainsi été engagée par le conseil municipal sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité donne son accord de principe pour une coupure nocturne de l'éclairage public à titre expérimental pour une durée de 6 mois et charge le Maire d'établir les arrêtés précisant les modalités d'application, à savoir la période et les créneaux horaires de coupure, dans le cadre de ses pouvoirs de police.

**18 voix pour**

**2023\_008 - Adhésion des communes de Celles en Bassigny et Lavernoy au SMIPEP**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte l'adhésion des communes de Celles-en-Bassigny et de Lavernoy au SMIPEP Sud Haute-Marne.

**18 voix pour**

**2023\_009 - Ouverture de crédits budgétaires avant le vote du budget**

Monsieur le Maire propose d'ouvrir les crédits d'investissement suivants avant le vote du budget 2023:

Budget	Imputation	Libellé	Montant de l'ouverture de crédit
Budget communal 135-00	Compte 2161	Restauration du tableau Menissier Eglise de Saints Geosmes	11 700 €
Budget communal 135-00	Compte 2151	Travaux de goudronnage du chemin de l'étang	5 600 €
Budget eau et assainissement Balesmes	Compte 2158	Mise en place d'un compteur sur la conduite d'eau	1 170 €

**18 voix pour**  
**Questions diverses**

La prochaine commission des finances aura lieu le 04 avril 2023 à 18h00 et le prochain conseil municipal le 13 avril 2023 à 20 h.

Le tableau Ménessier de l'Église de Saints-Geosmes a fait l'objet d'une restauration complète et a été remis en place avec précaution,  
Un défaut a été constaté sur l'éclairage de la crypte pour cause d'humidité. L'entreprise SNEF prendra les travaux à sa charge.

Suite au départ à la retraite de Sylvie Maistret, la bibliothèque sera tenue par des bénévoles. L'ouverture sera réduite à une journée par semaine au lieu de 3.

La concertation sur le PLUI est en cours et le dossier est disponible en Mairie avec l'ouverture d'un registre de remarques tous le mois de mars 2023.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 22h00.

Monsieur GUENIOT FRANCOIS  
Secrétaire de séance



Monsieur MAUGRAS Jacky,  
Maire

